

Arrêté n° 2018-58 relatif aux bureaux de vote
élections au Conseil de gestion de la Faculté des Sciences
Mardi 27 novembre 2018
Collège des usagers

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;
Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;
Vu les statuts de la Faculté des Sciences approuvés par le Conseil d'Administration le 3 juillet 2014 ;
Vu l'arrêté n° 2018-43 du 25 octobre 2018 relatif à l'organisation d'une élection partielle au conseil de gestion de la Faculté des Sciences pour le renouvellement de représentants du collège des usagers.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
ARRETE :

Le bureau de vote créé en vue du scrutin du mardi 27 novembre 2018 relatif à l'élection de représentants du collège des usagers au Conseil de gestion de la Faculté des Sciences se compose comme il suit :

- Bureau de vote de la Faculté des sciences – Bureau A 020 – 2 boulevard Lavoisier – ANGERS
(Ouvert le mardi 27 novembre 2018 de 9h à 17h)

Présidente : Elodie LEBASTARD

Assesseures : Brigitte BICHET - Marie-Paule TUDEAU

Fait à Angers, le 20/11/2018

Le Président de l'Université

Christian ROBLEDO

signé